

Certificat en journalisme

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-405-5-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat en journalisme
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérimentiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Journalism 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
jou-tgde@fep.umontreal.ca

Louis Poirier, responsable de programme
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
jou-responsable@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Le programme permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans les différents secteurs de l'information.

Il permet également d'aiguiser son esprit d'analyse critique comme le prévoient les méthodes journalistiques. Il fournira les outils nécessaires, quel que soit le domaine de l'information et le genre journalistique désiré (actualité, économie, politique, vulgarisation scientifique) et la forme (reportage, interview ou documentaire).

Ce programme permet à l'étudiant d'adopter une approche professionnelle dans un contexte multiplateforme et numérique.

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales en journalisme, et de développer leur esprit critique ainsi que des habiletés spécifiques à la production d'informations à caractère journalistique, dans le respect des normes déontologiques. Au terme de leurs études, les étudiants seront aptes à oeuvrer, de façon autonome, comme reporter au sein d'un média ou comme journaliste-entrepreneur indépendant.

À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- De rendre compte de la raison d'être, de la philosophie et des valeurs humanistes du journalisme, en s'en inspirant dans sa pratique professionnelle;
- De faire preuve d'une saine distance critique lors de la couverture d'événements sur le terrain de l'actualité, tout en s'assurant de leur degré d'intérêt public;
- De collecter, d'analyser, de mettre en contexte et de vulgariser des données, et d'effectuer des entrevues, en vue de la production d'informations à caractère journalistique;
- D'appliquer, en tout temps, les normes déontologiques de la profession dans sa pratique journalistique;
- De mettre en valeur, dans son portfolio, ses productions journalistiques.

Forces

- Les étudiants peuvent obtenir de nombreux prix, bourses et distinctions, notamment le prix Lizette-Gervais en radio et télévision, la bourse Fernand-Séguin en journalisme scientifique, la bourse AJIQ-Le Devoir, etc.
- Les étudiants ont la possibilité de réaliser un stage au Service de l'information de la télévision de Radio-Canada ou aux quotidiens *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Devoir*.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit:

Base DEC:

- avoir réussi un DEC technique en journalisme.

Base universitaire:

- avoir réussi un minimum de 30 crédits universitaires (dans un programme de baccalauréat, de majeure ou de mineure ou de certificat) ou faire la preuve d'une formation équivalente au moment de l'entrée au programme.

Autre condition:

- présenter un curriculum vitae.

Document additionnel à fournir lors de la demande d'admission:

- Curriculum vitae

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Le curriculum vitae demandé doit être déposé ou envoyé par la poste au Service de l'admission et du recrutement de l'Université, C.P. 6205, succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3T5, avant la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission.
- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il ne pourra compléter le programme en moins de trois trimestres.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services

sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Relations publiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-400-5-0	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} août 2021
- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} juin 2022

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} décembre 2021

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} avril 2022

Structure du programme (1-405-5-0)

Version 05 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0S
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0S
JOU 3300	Éthique et déontologie du journalisme	3.0S

Bloc 70B Introduction au journalisme multiplateforme

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
JOU 1450	Atelier de vidéo-journalisme	3.0J

Bloc 70C Ateliers de presse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
JOU 2101	Atelier de presse écrite 1	3.0S	JOU 2400	Le journalisme en ligne	3.0S
JOU 2201	Atelier de radio 1	3.0J	JOU 2500	Le journaliste-pupitreur	3.0
JOU 2350	Atelier de presse télévisée	3.0J S			

Bloc 70D Formation à l'esprit critique et entrepreneurial

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0S
JOU 2510	Thématique particulière	3.0
JOU 2510Z	Le journaliste-entrepreneur	3.0

Bloc 70E Intégration

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
JOU 3400	Stage en entreprise	3.0
JOU 3500	Travail dirigé	3.0

Bloc 70F Disciplines complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
COM 2540G	Pratiques de la photographie	3.0J S	RED 2201	Écriture et médias	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0S	RED 2301	La vulgarisation	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0S	RED 3000	Atelier de rédaction professionnelle	3.0J S
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0S	REP 2200	Communication orale	3.0S

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-225-1-0	Jour
Communication appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Relations publiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-400-5-0	Soir
Rédaction professionnelle	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-186-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.1 Obligation d'inscription

Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours J0U1450 Le vidéo-journalisme est préalable à tous les ateliers de presse du bloc C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en journalisme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.